



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-151

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 13

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (12) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; CORON Nathalie ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (13) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Géraud ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : BUDGET ANNEXE UXELLES - Provision 2021 pour Dette Odésia

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'association Odésia Vacances Jura a géré via un contrat de délégation de service public le Centre de Vacances d'Uxelles entre l'année 2000 et le 31 octobre 2018.

En 2014, une déclaration de créances a été déposée auprès du Tribunal de Commerce par le Trésor Public au nom de l'ex Communauté de communes Pays des Lacs à hauteur de 234 048,68 €. Cette somme comprenait une partie des loyers impayés de 2008 à 2010, le loyer 2013 et une proratisation du loyer 2014, ainsi qu'une dette de traitement des ordures ménagères de 2013.

Le 21/03/2014 un plan de sauvegarde a été mis en place moyennant un échéancier progressif de règlement des dettes de l'association Odésia Vacances Jura, et ce, à partir de 2016 et sur une durée de 9 ans.

Parallèlement à la mise en place du plan de sauvegarde, l'ex Communauté de communes Pays des Lacs a signé un avenant au contrat de délégation de service public actant un rachat à terme par la Communauté de communes des biens acquis par le délégataire échelonné sur les années 2014 à 2016. Ce rachat lissé sur 3 ans a permis d'alléger la dette. Ce montant s'est élevé à 134 478,79 €. La Communauté de communes n'a rien versé à l'association mais cette somme est venue en diminution de la dette réduite à 99 569,89 €.

L'association a honoré ses échéances du plan de sauvegarde de 2016 à 2019, ce qui a réduit la dette à 54 186,41 €.

En 2020, l'association s'est retrouvée à nouveau face à des difficultés financières du fait de la crise sanitaire et a sollicité auprès du Tribunal de Commerce une révision du plan.

Le 6 novembre 2020, le Tribunal de commerce a modifié le plan de sauvegarde et a décalé le règlement de l'échéance 2020 sur l'année 2022 et les échéances suivantes 2021/2024 sur les années 2023/2026.

De ce fait, les crédits prévus :

- au Budget Annexe Uxelles 2020 n'avaient permis de provisionner qu'environ 70 % du solde HT de la dette (loyers) restant due en 2020 soit 26 072 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Annexe Uxelles 2021),
- au Budget Principal 2020 n'avaient permis de provisionner qu'environ 70% du solde de la dette (OM 2013) restant due en 2020 soit 5 882 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Principal 2021),

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 1^{er} décembre 2021 a émis unavis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE RÉALISER au titre de l'exercice 2021 une provision budgétaire à hauteur de :

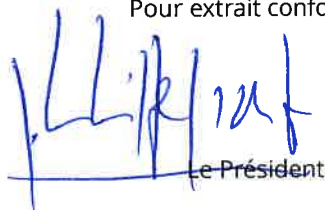
- 80% du montant HT de la dette des loyers : 30 407 € sur le Budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
- 80% du montant de la dette des frais de collecte des OM 2013 : 6 863 € sur le Budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits aux budget Principal et Annexe Uxelles aux chapitres 68 et 78,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_151_2021-DE